UPMC PARIS UNIVERSITAS

Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 009 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°6
dans sa séance du 7 au 9 juillet 2008 ;

vu la décision n°2008-058
créant l'unité de recherche U 893 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : L'Unité de recherche U 893 intitulée : « Centre de Recherche Saint-Antoine » est supprimée à compter du 31 décembre 2008.

Art. 2 : Les personnels en activité dans l'unité de recherche U 893 sont maintenus en fonction et leur affectation fera l'objet d'une décision ultérieure.

Fait à Paris, le 22 décembre 2008

Le Président de l'Université
Pierre et Marie Curie

Président de
l'Université Pierre et Marie Curie
(Paris 6)

Jean-Charles POMEROL

Le Directeur général
de l'Inserm